

Le MAPAQ à la rescousse du bassin versant de la rivière Nicolet

Publié le 24 Février 2011

Le bassin versant de la rivière Nicolet pourra compter sur de nouvelles ressources dès ce printemps. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) vient d'accepter deux demandes de subvention pour l'embauche de coordonnateurs de bassin versant agricole grâce au volet 10.3 du programme PRIME-VERT.

Sujets : [MAPAQ](#) , [Corporation pour la promotion](#) , [Clubs Conseils](#) , [Bassin versant de la rivière Nicolet](#) , [Bassin versant de la rivière Saint-Zéphirin](#) , [MRC de Nicolet-Yamaska](#)

Le Club Agrinove, membre des Clubs Conseils en agroenvironnement (CCAÉ), a obtenu une subvention permettant l'embauche d'un coordonnateur pour le bassin versant de la rivière Saint-Zéphirin. Cette rivière, située dans la MRC de Nicolet-Yamaska, avait déjà fait l'objet d'une attention particulière par le MAPAQ dans le cadre du projet Méandres de 2006 à 2009.

Le Club Conseils Agro Bois Francs a également reçu la subvention pour engager un coordonnateur pour le bassin versant de la rivière Desrosiers. Cette demande a été faite conjointement avec la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) à la suite des résultats d'analyses d'eau que COPERNIC a prélevées dans la rivière Desrosiers durant l'année 2010.

Le rôle de ces deux coordonnateurs sera de mobiliser les producteurs agricoles sur chaque bassin versant, et ce, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau par la mise en place de mesures agro-environnementales visant la réduction de la pollution diffuse.

Le bassin versant de la rivière Nicolet comptera au total trois coordonnateurs de bassin versant agricole. En effet, le Club agro-environnemental de l'Estrie s'occupe déjà de l'amont de la rivière Nicolet Sud-Ouest.

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles, dont l'objectif est de favoriser le développement durable des exploitations agricoles québécoises en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Rappelons que la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC) est un organisme de bassin versant dont la mission est définie dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. COPERNIC est une table de concertation et de planification formée de représentants de tous les acteurs de l'eau de son bassin versant. Son mandat premier est d'élaborer le Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Nicolet.